

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE GUIMPS

2024DEL01

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures  
en exercice : 11 Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session  
présents : 09 ordinaire à la mairie de Guimps, sous la présidence de :  
Procuration : 1 Madame BAUDOUIN Line, Maire.  
votants : 10  
Date de convocation :  
08/01/2024

Présents 10 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs

Absent ayant donné procuration 1 : Mme COUILLAUD Sylvie, procuration à VASSELIN Yannick.

Absent 1 : M. BOIZUMEAU Jérémy

Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

### **OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE IMPASSE DE L'EGLISE**

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Boizumeau Jérémy est intervenu au logement du presbytère pour la chaudière fioul. Celle-ci n'a pas pu être réparée. Compte tenu de la vétusté de la chaudière, de cette période hivernale et de l'occupation du logement par une famille avec 4 enfants, il est nécessaire de la remplacer rapidement.

Un devis de pompe à chaleur est proposé pour un montant HT de 14 896,27 € soit 15 715,56 € TTC.

La commune peut bénéficier d'une aide de 2 500 € par un fournisseur d'énergie au titre du Certificat d'Economie d'Energie (CEE).

Une subvention peut être sollicitée par la commune au titre de la DSIL 2024.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subvention au titre du CEE et de la DSIL pour l'année 2024. Le plan de financement est le suivant :

|             |            |
|-------------|------------|
| - CEE 17 %  | 2 500,00 € |
| - DSIL 60 % | 8 937,76 € |

Le solde des travaux restant sera autofinancé par le budget de la commune.

Pour copie conforme au registre.  
Le Maire, Line BAUDOUIN